

**HAUT-JURA ARCADE
COMMUNAUTE**

**112, rue de la République
Morez
39400 Hauts-de-Bienne**

Envoyé en préfecture le 01/12/2022

Reçu en préfecture le 01/12/2022

Publié le 01/12/2022

ID : 039-243900479-20221201-2022_078-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2022
19H00
Sous la présidence de Laurent PETIT**

Délibération n° 2022 / 078	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 27 Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 20 présents 2 excusés avec pouvoir 1 excusé 4 absentes Nombre de votants : 22	<u>Ont assisté à la séance</u> : M. Laurent Petit, Mme Nathalie Buhr, M. Christian Camelin, Mme Chey-Rithy Chhiv-Tep, Mme Catherine Crestin Billet, M. Claude Delacroix, M. Muzzafer Kurt, M. Eric Lamy-au-Rousseau, Mme Jacqueline Laroche, M. Eric Paris, M. Florent Villedieu, Mme Séverine Jacquin, Mme Florence Bohly, M. Gérard Bonnet, M. Carlos Menoita Dos Santos, Mme Christine Jean-Prost, M. Laurent Paget, Mme Bénédicte Bourgeois, Mme Colle Angélique, M. Jean-Gabriel Robez-Masson <u>Excusés avec pouvoir</u> : M. Yann Bondier-Moret (pouvoir à M. Jean-Gabriel Robez-Masson), Mme Maryvonne Cretin-Maitenaz (pouvoir à M. Laurent Paget) <u>Excusé</u> : M. Daniel Flament <u>Absentes</u> : Mme Nathalie Millet, Mme Virginie Poussin, Mme Martine Guyon, Mme Fabienne Jobard
<u>Date de convocation</u> : 8 novembre 2022	
<u>Objet</u> : Approbation du compte-rendu du Conseil communautaire du 10 octobre 2022	<u>Secrétaire de séance</u> : Mme Angélique COLLE

Monsieur le Président demande à ses collègues de bien vouloir formuler leurs éventuelles remarques sur le compte-rendu de la séance du Conseil communautaire du 10 octobre 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, APPROUVE le compte-rendu de la séance du Conseil communautaire du 10 octobre 2022.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 1er décembre 2022.

AFFICHÉE le 1^{er} décembre 2022
Signé électroniquement par
Le Président,
Laurent Petit

DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2022
19H00
Sous la présidence de Laurent PETIT

Délibération n° 2022 / 079	
<p>Nombre de délégués titulaires en exercice : 27</p> <p>Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 22 présents 2 excusés avec pouvoir 1 excusé 2 absentes</p> <p>Nombre de votants : 24</p>	<p><u>Ont assisté à la séance</u> : M. Laurent Petit, Mme Nathalie Buhr, M. Christian Camelin, Mme Chey-Rithy Chhiv-Tep, Mme Catherine Crestin Billet, M. Claude Delacroix, M. Muzzafer Kurt, M. Eric Lamy-au-Rousseau, Mme Jacqueline Laroche, M. Eric Paris, M. Florent Villedieu, Mme Martine Guyon, Mme Fabienne Jobard, Mme Séverine Jacquin, Mme Florence Bohly, M. Gérard Bonnet, M. Carlos Menoita Dos Santos, Mme Christine Jean-Prost, M. Laurent Paget, Mme Bénédicte Bourgeois, Mme Colle Angélique, M. Jean-Gabriel Robez-Masson</p> <p><u>Excusés avec pouvoir</u> : M. Yann Bondier-Moret (pouvoir à M. Jean-Gabriel Robez-Masson), Mme Maryvonne Cretin-Maitenaz (pouvoir à M. Laurent Paget)</p> <p><u>Excusé</u> : M. Daniel Flament</p> <p><u>Absentes</u> : Mme Nathalie Millet, Mme Virginie Poussin</p>
<p><u>Date de convocation</u> : 8 novembre 2022</p>	
<p><u>Objet</u> : Compte-rendu de la délégation accordée au Président dans le cadre du droit de préemption (urbain et ZAD)</p>	<p><u>Secrétaire de séance</u> : Mme Angélique COLLE</p>

Conformément à l'article L.5211-09 du Code général des collectivités territoriales, il est rendu compte à l'assemblée des décisions prises par Monsieur le Président dans le cadre de l'exercice du droit de préemption (urbain et ZAD).

Propriétaire	lieu du bien			
SARL LES EPIS DU MOULIN	1 Allée de la Savine	Morbier	garage	libre à la vente
SARL LES EPIS DU MOULIN	1 Allée de la Savine	Morbier	garage	libre à la vente
Monsieur COUET Bernard	Les Grandes Raisses	Morbier	1 local commercial + 1 entropot	libre à la vente
Madame OUDET Fabienne	89 Route de la Vallée	Morbier	1 terrain à bâtir	libre à la vente
Madame MARECHAL Georgette	11 bis Rue Louis Chavin	Morez	1 appartement + 1 garage + 1 cave	libre à la vente
Monsieur AMAR Ali et Madame TAHIR Meriame	172 rue de la république	Morez	1 appartement + 1 garage + 1 cave	libre à la vente
Madame BARBE Mathilde	100 rue de la république	Morez	1 appartement	libre à la vente
Monsieur GUERINEAU Alex	24 rue de la république	Morez	1 appartement + 1 garage + 1 cave	libre à la vente
Mme MILLOT Suzanne	1 rue du Dr Regad	Morez	Immeuble	libre à la vente
ASSOCIATION IMMOBILIERE DU LYCEE DE LA SAVINE	1 Allée de la Savine	Morbier	1 appartement+1 garage+ 1 cave+1 cellier	libre à la vente
Monsieur MADDALENA Jérôme	45 rue de la république	Morez	1 appartement	libre à la vente
Monsieur LALANDRE Thierry	3 rue de la Promenade	Morez	1 entropot+1 cave	libre à la vente
COMMUNE DE HAUTS DE BIENNE	100 rue de la république	Morez	1 local+1local+1garage	libre à la vente
Madame ESSAIDI Axelle	62 Rue Victor Considérant	Morez	comble	libre à la vente
Monsieur SAKLI Oualid et Madame SOUAKRIA Hayat	15 Rue de la République	Morez	2 appartements + 2 greniers + 2 caves	libre à la vente
SCI Les Iles	Copropriété Parking Hôtel	Morez	1 place de parking	libre à la vente
Monsieur HUGUENIN-BERGENAT Philippe	4 Impasse des Sorbiers	Morez	1 maison	libre à la vente
Madame KUENZI Patricia	15 rue Wladimir Gagneur	Morez	1 appartement + 1 grenier + 1 cave	libre à la vente
Madame ROYER Mathilde	106 rue de la république	Morez	1 appartement + 1 cave + 1 parking extérieur	libre à la vente
Madame BAILLY-SALIN Martine	49 rue de la république	Morez	1 appartement + 1 cellier + 1 garage	libre à la vente

Monsieur le Président précise à ses collègues qu'il n'a pas fait usage de son droit de préemption concernant les déclarations d'intention d'aliéner précisées ci-dessus.

Le Conseil communautaire PREND ACTE des décisions (absence d'usage) prises par Monsieur le Président dans le cadre du droit de préemption urbain et du droit de préemption dédié aux Zones d'Aménagement Différé (ZAD).

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 1er décembre 2022.

AFFICHÉE le 1^{er} décembre 2022
Signé électroniquement par
Le Président,
Laurent Petit

**HAUT-JURA ARCADE
COMMUNAUTE**

**112, rue de la République
Morez
39400 Hauts-de-Bienne**

Envoyé en préfecture le 01/12/2022

Reçu en préfecture le 01/12/2022

Publié le 01/12/2022

ID : 039-243900479-20221201-2022_080-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2022
19H00**

Sous la présidence de Laurent PETIT

Délibération n° 2022 / 080	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 27	<u>Ont assisté à la séance</u> : M. Laurent Petit, Mme Nathalie Buhr, M. Christian Camelin, Mme Chey-Rithy Chhiv-Tep, Mme Catherine Crestin Billet, M. Claude Delacroix, M. Muzzafer Kurt, M. Eric Lamy-au-Rousseau, Mme Jacqueline Laroche, M. Eric Paris, M. Florent Villedieu, Mme Martine Guyon, Mme Fabienne Jobard, Mme Séverine Jacquin, Mme Florence Bohly, M. Gérard Bonnet, M. Carlos Menoita Dos Santos, Mme Christine Jean-Prost, M. Laurent Paget, Mme Bénédicte Bourgeois, Mme Colle Angélique, M. Jean-Gabriel Robez-Masson <u>Excusés avec pouvoir</u> : M. Yann Bondier-Moret (pouvoir à M. Jean-Gabriel Robez-Masson), Mme Maryvonne Cretin-Maitenaz (pouvoir à M. Laurent Paget) <u>Excusé</u> : M. Daniel Flament <u>Absentes</u> : Mme Nathalie Millet, Mme Virginie Poussin
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 22 présents 2 excusés avec pouvoir 1 excusé 2 absentes	
Nombre de votants : 24	
<u>Date de convocation</u> : 8 novembre 2022	
<u>Objet</u> : Aide à l'immobilier d'entreprise – Entreprise Morel	<u>Secrétaire de séance</u> : Mme Angélique COLLE

Le président expose :

Lors de sa séance du 25 septembre 2018, le Conseil Communautaire a validé une convention avec la Région qui permettait à cette dernière d'intervenir sur le champ de l'immobilier d'entreprise en complément d'Arcade à qui la loi NOTRe a confié la compétence.

Le Conseil Régional peut donc dorénavant participer aux projets immobiliers des entreprises sous réserve que les porteurs de projet aient déposé leur demande auprès de ses services et que la Communauté de communes ait délibéré sur sa propre participation.

L'entreprise Morel conçoit et fabrique des lunettes sur la commune de Morbier. Cette entreprise, accompagnée par la CCI du Jura et le bureau d'étude Planair dans le cadre du programme « PERF » soutenu par la Région et l'ADEME, a engagé une démarche de maîtrise de l'énergie et de production d'énergie renouvelable photovoltaïque qui s'est traduite par le plan d'action suivant :

- Relamping LED du site
- Mise à niveau des installations électriques
- Remplacement des menuiseries extérieures
- Remplacement des chaudières gaz par des chaudières gaz à condensation
- Installation d'ombrières sur parking et bornes de recharge véhicules électriques

Envoyé en préfecture le 01/12/2022

Reçu en préfecture le 01/12/2022

Publié le 01/12/2022

ID : 039-243900479-20221201-2022_080-DE



La société Morel sollicite l'aide de la région Bourgogne Franche-Comté et de
La région peut intervenir en aide à l'immobilier d'entreprise, sous réserve d'
uniquement pour les travaux suivants :

- Changement des menuiseries
- Changement des éclairages
- Refonte des installations électriques

L'estimation des dépenses éligibles de ces travaux s'élève à ce jour à 344 550€.

Le Conseil Communautaire est donc amené à valider son soutien au dossier et l'attribution d'une aide financière de 5 000,00 euros au porteur de projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, VALIDE l'attribution d'une aide financière de 5 000,00 euros au porteur de projet.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 1er décembre 2022.

AFFICHÉE le 1^{er} décembre 2022
Signé électroniquement par
Le Président,
Laurent Petit

**HAUT-JURA ARCADE
COMMUNAUTE**

**112, rue de la République
 Morez
 39400 Hauts-de-Bienne**

Envoyé en préfecture le 01/12/2022
 Reçu en préfecture le 01/12/2022
 Publié le 01/12/2022
 ID : 039-243900479-20221201-2022_082-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
 DELIBERATIONS DU CONSEIL
 COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2022
 19H00
 Sous la présidence de Laurent PETIT**

Délibération n° 2022 / 082	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 27 Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 22 présents 2 excusés avec pouvoir 1 excusé 2 absentes Nombre de votants : 24	<u>Ont assisté à la séance</u> : M. Laurent Petit, Mme Nathalie Buhr, M. Christian Camelin, Mme Chey-Rithy Chhiv-Tep, Mme Catherine Crestin Billet, M. Claude Delacroix, M. Muzzafer Kurt, M. Eric Lamy-au-Rousseau, Mme Jacqueline Laroche, M. Eric Paris, M. Florent Villedieu, Mme Martine Guyon, Mme Fabienne Jobard, Mme Séverine Jacquin, Mme Florence Bohly, M. Gérard Bonnet, M. Carlos Menoita Dos Santos, Mme Christine Jean-Prost, M. Laurent Paget, Mme Bénédicte Bourgeois, Mme Colle Angélique, M. Jean-Gabriel Robez-Masson <u>Excusés avec pouvoir</u> : M. Yann Bondier-Moret (pouvoir à M. Jean-Gabriel Robez-Masson), Mme Maryvonne Cretin-Maitenaz (pouvoir à M. Laurent Paget) <u>Excusé</u> : M. Daniel Flament <u>Absentes</u> : Mme Nathalie Millet, Mme Virginie Poussin
<u>Date de convocation</u> : 8 novembre 2022	
<u>Objet</u> : Décision modificative N°2 – Budget principal	<u>Secrétaire de séance</u> : Mme Angélique COLLE

Après le vote du budget primitif et exécution partielle de celui-ci, Monsieur le Président informe qu'il y a lieu de prévoir les mouvements de crédits suivants :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-60623-020 : Alimentation	0,00 €	750,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60624-412 : Produits de traitement	0,00 €	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60631-321 : Fournitures d'entretien	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-615221-321 : Entretien et réparations bâtiments publics	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6161-020 : Assurance multirisques	0,00 €	12 884,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6166-020 : Autres primes d'assurance	0,00 €	639,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6182-020 : Documentation générale et technique	0,00 €	3 600,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6226-020 : Honoraires	0,00 €	32 586,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6226-90 : Honoraires	0,00 €	2 497,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6251-020 : Voyages et déplacements	0,00 €	100,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6256-020 : Missions	0,00 €	1 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-627-020 : Services bancaires et assimilés	0,00 €	50,00 €	0,00 €	0,00 €
D-627-95 : Services bancaires et assimilés	0,00 €	50,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6281-95 : Concours divers (cotisations...)	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6283-411 : Frais de nettoyage des locaux	0,00 €	7 600,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6283-412 : Frais de nettoyage des locaux	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-62878-020 : A d'autres organismes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-62878-311 : A d'autres organismes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-63512-90 : Taxes foncières	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	2 000,00 €	68 456,00 €	0,00 €	0,00 €

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D-64111-020 : Rémunération principale	35 000,00 €	0,00 €		
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	35 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R-6419-810 : Remboursements sur rémunérations du personnel	0,00 €	0,00 €	0,00 €	50 000,00 €
R-6459-020 : Remboursements sur charges de SS et de prévoyance	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL R 013 : Atténuations de charges	0,00 €	0,00 €	0,00 €	50 000,00 €
D-022-020 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-023-020 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6811-020 : Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6532-021 : Frais de mission	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-657341-020 : Communes membres du GFP	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6688-90 : Autres	0,00 €	2 459,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	0,00 €	2 459,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6817-020 : Dotations aux prov. pour dépréciation des actifs circulants	0,00 €	18 005,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 68 : Dotations aux amortissements et aux provisions	0,00 €	18 005,00 €	0,00 €	0,00 €
R-7062-311 : Redevances et droits des services à caractère culturel	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R-7062-321 : Redevances et droits des services à caractère culturel	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R-70688-020 : Autres prestations de services	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R-70848-020 : aux autres organismes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 920,00 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 920,00 €
R-73211-020 : Attribution de compensation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL R 73 : Impôts et taxes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R-74718-020 : Autres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R-7473-020 : Départements	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R-748311-020 : Compensation des pertes de bases d'impos. à la CET	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R-752-90 : Revenus des immeubles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R-7711-020 : Dédits et pénalités perçus	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R-7718-020 : Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	37 000,00 €	88 920,00 €	0,00 €	51 920,00 €

INVESTISSEMENT				
D-020-020 : Dépenses imprévues (investissement)	4 674,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues (investissement)	4 674,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R-021-020 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R-28031-020 : Amortissements des frais d'études	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R-2804132-020 : Départements - Bâtiments et installations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R-28041412-020 : Communes du GFP - Bâtiments et installations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R-28051-020 : Concessions et droits similaires	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R-28128-020 : Autres agencements et aménagements de terrains	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R-28138-020 : Autres constructions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R-281571-020 : Matériel roulant	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R-281576-020 : Autre matériel et outillage de voirie	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Envoyé en préfecture le 01/12/2022

Reçu en préfecture le 01/12/2022

Publié le 01/12/2022

Berger, Levraut

ID : 039-243900479-20221201-2022_082-DE

Désignation	Dépenses (1)		crédits	de crédits
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits		
R-28181-020 : Installations générales, agencements et aménagements divers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R-28182-020 : Matériel de transport	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R-28183-020 : Matériel de bureau et matériel informatique	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R-28184-020 : Mobilier	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R-28188-020 : Autres immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R-10222-830 : F.C.T.V.A.	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-16811-021 : Organismes d'assurances	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2031 : Frais d'études	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2031-020 : Frais d'études	0,00 €	86 400,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2031-18-Vélo-830 : Vélo	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2031-95 : Frais d'études	0,00 €	22 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2051-16-Belvederes-95 : Belvederes	0,00 €	66 240,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0,00 €	174 640,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2126-020 : Autres agencements et aménagements de terrains	709 800,00 €	709 800,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2136-17-LED-020 : Renovation éclairage bâtiments et équipements	202 314,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2136-810 : Autres constructions	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2158-020 : Autres installations, matériel et outillage techniques	0,00 €	12 348,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2181-16-Belvederes-833 : Belvederes	0,00 €	208 101,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	912 114,00 €	950 249,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2312-95 : Agencements et aménagements de terrains	0,00 €	97 508,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-95 : Constructions	37 920,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2317-16-Belvederes-833 : Belvederes	208 101,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2317-95 : Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	59 568,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	305 609,00 €	97 508,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	1 222 357,00 €	1 222 357,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		51 920,00 €		51 920,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, ACCEPTE d'apporter au Budget Primitif 2022 les ouvertures de crédit équilibrées en dépenses et en recettes telles que présentées.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 1^{er} décembre 2022.

AFFICHÉE le 1^{er} décembre 2022

Signé électroniquement par
Le Président,
Laurent Petit

**HAUT-JURA ARCADE
COMMUNAUTE**

112, rue de la République
Morez
39400 Hauts-de-Bienne

Envoyé en préfecture le 01/12/2022

Reçu en préfecture le 01/12/2022

Publié le 01/12/2022

ID : 039-243900479-20221201-2022_083-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2022
19H00
Sous la présidence de Laurent PETIT**

Délibération n° 2022 / 083	
<p>Nombre de délégués titulaires en exercice : 27</p> <p>Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 22 présents 2 excusés avec pouvoir 1 excusé 2 absentes</p> <p>Nombre de votants : 24</p>	<p><u>Ont assisté à la séance</u> : M. Laurent Petit, Mme Nathalie Buhr, M. Christian Camelin, Mme Chey-Rithy Chhiv-Tep, Mme Catherine Crestin Billet, M. Claude Delacroix, M. Muzzafer Kurt, M. Eric Lamy-au-Rousseau, Mme Jacqueline Laroche, M. Eric Paris, M. Florent Villedieu, Mme Martine Guyon, Mme Fabienne Jobard, Mme Séverine Jacquin, Mme Florence Bohly, M. Gérard Bonnet, M. Carlos Menoita Dos Santos, Mme Christine Jean-Prost, M. Laurent Paget, Mme Bénédicte Bourgeois, Mme Colle Angélique, M. Jean-Gabriel Robez-Masson</p> <p><u>Excusés avec pouvoir</u> : M. Yann Bondier-Moret (pouvoir à M. Jean-Gabriel Robez-Masson), Mme Maryvonne Cretin-Maitenaz (pouvoir à M. Laurent Paget)</p> <p><u>Excusé</u> : M. Daniel Flament</p> <p><u>Absentes</u> : Mme Nathalie Millet, Mme Virginie Poussin</p>
<u>Date de convocation</u> : 8 novembre 2022	
<u>Objet</u> : Décision modificative N°2 – Budget Maison Transpole Santé	<u>Secrétaire de séance</u> : Mme Angélique COLLE

Après le vote du budget primitif et exécution partielle de celui-ci, Monsieur le Président informe qu'il y a lieu de prévoir les mouvements de crédits suivants :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
R-002-01 : Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL R 002 : Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60611-511 : Eau et assainissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60612-511 : Energie - Electricité	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60613-511 : Chauffage urbain	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60632-511 : Fournitures de petit équipement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-614-511 : Charges locatives et de copropriété	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-615228-511 : Entretien et réparations autres bâtiments	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6156-511 : Maintenance	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6161-511 : Assurance multirisques	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6226-511 : Honoraires	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6283-511 : Frais de nettoyage des locaux	1 265,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-63512-511 : Taxes foncières	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	1 265,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-023-511 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6811-511 : Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R-722-511 : Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D-66111-511 : Intérêts réglés à l'échéance	0,00 €	1 265,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	0,00 €	1 265,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6718-511 : Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R-70678-511 : par d'autres redevables	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R-752-511 : Revenus des immeubles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	1 265,00 €	1 265,00 €	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT				
R-001-01 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL R 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-020-511 : Dépenses imprévues (Investissement)	16 748,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues (Investissement)	16 748,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R-021-511 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21318-511 : Autres bâtiments publics	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R-261318-511 : Autres bâtiments publics	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R-1066-511 : Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-1641-511 : Emprunts en euros	0,00 €	16 748,00 €	0,00 €	0,00 €
D-165-511 : Dépôts et cautionnements reçus	0,00 €	700,00 €	0,00 €	0,00 €
R-165-511 : Dépôts et cautionnements reçus	0,00 €	0,00 €	0,00 €	700,00 €
TOTAL 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	17 448,00 €	0,00 €	700,00 €
D-21318-511 : Autres bâtiments publics	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2188-511 : Autres immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-511 : Constructions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	16 748,00 €	17 448,00 €	0,00 €	700,00 €
Total Général		700,00 €		700,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, ACCEPTE d'apporter au Budget Primitif 2022 les ouvertures de crédit équilibrées en dépenses et en recettes telles que présentées.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 1^{er} décembre 2022.

AFFICHÉE le 1^{er} décembre 2022
Signé électroniquement par
Le Président,
Laurent Petit

HAUT-JURA ARCADE
COMMUNAUTÉ

112, rue de la République
Morez
39400 Hauts-de-Bienne

Envoyé en préfecture le 01/12/2022
Reçu en préfecture le 01/12/2022
Publié le 01/12/2022
ID : 039-243900479-20221201-2022_084-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2022
19H00
Sous la présidence de Laurent PETIT

Délibération n° 2022 / 084	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 27	<u>Ont assisté à la séance</u> : M. Laurent Petit, Mme Nathalie Buhr, M. Christian Camelin, Mme Chey-Rithy Chhiv-Tep, Mme Catherine Crestin Billet, M. Claude Delacroix, M. Muzzafer Kurt, M. Eric Lamy-au-Rousseau, Mme Jacqueline Laroche, M. Eric Paris, M. Florent Villedieu, Mme Martine Guyon, Mme Fabienne Jobard, Mme Séverine Jacquin, Mme Florence Bohly, M. Gérard Bonnet, M. Carlos Menoita Dos Santos, Mme Christine Jean-Prost, M. Laurent Paget, Mme Bénédicte Bourgeois, Mme Colle Angélique, M. Jean-Gabriel Robez-Masson <u>Excusés avec pouvoir</u> : M. Yann Bondier-Moret (pouvoir à M. Jean-Gabriel Robez-Masson), Mme Maryvonne Cretin-Maitenaz (pouvoir à M. Laurent Paget) <u>Excusé</u> : M. Daniel Flament <u>Absentes</u> : Mme Nathalie Millet, Mme Virginie Poussin
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 22 présents 2 excusés avec pouvoir 1 excusé 2 absentes	
Nombre de votants : 24	
<u>Date de convocation</u> : 8 novembre 2022	
<u>Objet</u> : Admission en non-valeur de créances irrécouvrables	<u>Secrétaire de séance</u> : Mme Angélique COLLE

Après mise en œuvre de tous les moyens à sa disposition, le Trésorier nous informe qu'il y aurait lieu d'admettre en non-valeur des titres de recette dont le recouvrement n'a pu être effectué.

Le montant global de ces produits irrécouvrables est de **18 004.21 €** et concernent :

la société Reconstruction Moteurs Automobiles Auvray – RM2A – dont la dette correspond à des impayés de loyers et charges. Cette annulation fait suite à une décision d'effacement de dettes prononcée par le tribunal de commerce en date du 22/10/2022

Le Conseil Communautaire est sollicité afin de se prononcer sur l'admission en non-valeur les titres de recettes ci-dessus présentés dont le recouvrement n'a pu être effectué.

Le Président précise qu'il n'est pas favorable à l'effacement de ces dettes et qu'il lui paraît plus judicieux de les garder dans la mémoire de la collectivité dans le cas d'un retour à meilleure fortune de ces personnes. Il préconise toutefois la comptabilisation d'une provision dans le cadre de la sincérité des comptes.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, valide la proposition du Président et vote contre cette admission en non-valeur.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 1^{er} décembre 2022.

AFFICHÉE le 1^{er} décembre 2022
Signé électroniquement par
Le Président,
Laurent Petit

**HAUT-JURA ARCADE
COMMUNAUTE**

**112, rue de la République
Morez
39400 Hauts-de-Bienne**

Envoyé en préfecture le 01/12/2022

Reçu en préfecture le 01/12/2022

Publié le 01/12/2022

ID : 039-243900479-20221201-2022_085-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2022
19H00
Sous la présidence de Laurent PETIT**

Délibération n° 2022 / 085	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 27	<u>Ont assisté à la séance</u> : M. Laurent Petit, Mme Nathalie Buhr, M. Christian Camelin, Mme Chey-Rithy Chhiv-Tep, Mme Catherine Crestin Billet, M. Claude Delacroix, M. Muzzafer Kurt, M. Eric Lamy-au-Rousseau, Mme Jacqueline Laroche, M. Eric Paris, M. Florent Villedieu, Mme Martine Guyon, Mme Fabienne Jobard, Mme Séverine Jacquin, Mme Florence Bohly, M. Gérard Bonnet, M. Carlos Menoita Dos Santos, Mme Christine Jean-Prost, M. Laurent Paget, Mme Bénédicte Bourgeois, Mme Colle Angélique, M. Jean-Gabriel Robez-Masson <u>Excusés avec pouvoir</u> : M. Yann Bondier-Moret (pouvoir à M. Jean-Gabriel Robez-Masson), Mme Maryvonne Cretin-Maitenaz (pouvoir à M. Laurent Paget) <u>Excusé</u> : M. Daniel Flament <u>Absentes</u> : Mme Nathalie Millet, Mme Virginie Poussin
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 22 présents 2 excusés avec pouvoir 1 excusé 2 absentes	
Nombre de votants : 24	
<u>Date de convocation</u> : 8 novembre 2022	
<u>Objet</u> : Cession du véhicule – Camion Thomas MT	<u>Secrétaire de séance</u> : Mme Angélique COLLE

Monsieur le Président expose :

Le camion THOMAS MT bi-benne 4 roues directrice, immatriculé CN-665-NH, doit être vendu du fait des nombreuses réparations qui peuvent s'avérer coûteuses pour le remettre en état de marche.

Après vérification des prix pratiqués sur le marché, il a été décidé de proposer un prix de cession de 5 500€.

La cession du véhicule excédent 4 600 €, le Conseil communautaire est appelé à autoriser le Président à vendre en l'état le camion Thomas MT, immatriculé CN-665-NH pour un prix de 5 500€ et à signer tous les documents relatifs à cette cession.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, AUTORISE le Président à vendre en l'état le camion Thomas MT, immatriculé CN-665-NH pour un prix de 5 500€ et à signer tous les documents relatifs à cette cession.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 1^{er} décembre 2022.

AFFICHÉE le 1^{er} décembre 2022
Signé électroniquement par
Le Président,
Laurent Petit

**HAUT-JURA ARCADE
COMMUNAUTE**

**112, rue de la République
Morez
39400 Hauts-de-Bienne**

Envoyé en préfecture le 05/12/2022

Reçu en préfecture le 05/12/2022

Publié le 05/12/2022

ID : 039-243900479-2022114-2022_086B-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2022
19H00
Sous la présidence de Laurent PETIT**

Délibération n° 2022 / 086B Annule et remplace 2022/086	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 27 Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 23 présents 1 excusé avec pouvoir 1 excusé 2 absentes Nombre de votants : 24	<u>Ont assisté à la séance</u> : M. Laurent Petit, Mme Nathalie Buhr, M. Christian Camelin, Mme Chey-Rithy Chhiv-Tep, Mme Catherine Crestin Billet, M. Claude Delacroix, M. Muzzafer Kurt, M. Eric Lamy-au-Rousseau, Mme Jacqueline Laroche, M. Eric Paris, M. Florent Villedieu, Mme Martine Guyon, Mme Fabienne Jobard, Mme Séverine Jacquin, Mme Florence Bohly, M. Gérard Bonnet, M. Carlos Menoita Dos Santos, Mme Maryvonne Cretin-Maitenaz, Mme Christine Jean-Prost, M. Jean-Gabriel Robez-Masson, Mme Colle Angélique, M. Laurent Paget, Mme Bénédicte Bourgeois <u>Excusé avec pouvoir</u> : M. Yann Bondier-Moret (pouvoir à M. Jean-Gabriel Robez-Masson) <u>Excusé</u> : M. Daniel Flament <u>Absentes</u> : Mme Nathalie Millet, Mme Virginie Poussin,
<u>Date de convocation</u> : 8 novembre 2022	
<u>Objet</u> : Convention territoriale globale (CTG) avec la CAF du Jura	<u>Secrétaire de séance</u> : Mme Angélique COLLE

Le président expose :

Dans le cadre d'une démarche mise en place au niveau national, la branche famille de la CAF organise progressivement ses interventions à l'échelon de territoires plus larges que celui des communes. L'objectif est de développer des actions pertinentes en faveur des allocataires sur l'ensemble d'un bassin de vie, reposant sur un diagnostic partagé avec l'ensemble des collectivités partenaires et en fonction de priorités d'actions définies de manière concertée sur les différents champs d'intervention suivants : l'accès aux droits et aux services, l'accueil des jeunes enfants, la jeunesse, le cadre de vie, l'accès et le maintien dans le logement, l'aide à domicile des familles, la médiation familiale, le soutien à la parentalité, la lutte contre la pauvreté.

L'ensemble des engagements de la CAF et des collectivités partenaires sur ces domaines est regroupé dans un document unique, la « Convention Territoriale Globale » (CTG).

Pour son territoire, la CTG est mise en place à l'échelle de Haut Jura Arcade Communauté pour la période allant du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2026.

Elle se substitue aux Contrats Enfance Jeunesse (CEJ), qui existaient auparavant sur la commune des Hauts de Bienne notamment.

Les signataires, outre la CAF, sont les collectivités disposant de compétences sur les différents champs couverts par la CTG, notamment en matière de politique pour la Petite Enfance, l'Enfance, la Jeunesse et l'Action Sociale, c'est-à-dire les 4 communes déléguées : Hauts de Bienne, Morbier, Bellefontaine et Longchaumois.

Un travail partenarial de diagnostic partagé et de définition d'un plan d'actions a été mené en amont de la signature de la CTG, et devra permettre sa finalisation d'ici fin 2023. En 2022, la CAF a malgré tout assuré la continuité du versement de ses financements, sur la base d'un engagement de principe des collectivités concernées à signer la CTG lorsque celle-ci serait finalisée.

Ce travail sera poursuivi toute la durée de la CTG dans le cadre de Comité de Pilotage et de Comité Opérationnel, au sein duquel la communauté de communes sera représentée par un élu et un technicien référent.



Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- DESIGNER Mme Maryvonne Cretin-Maitenaz comme élu référent et Mme Marine Vandelle comme technicien référent ;
- APPROUVE la Convention Territoriale Globale à passer avec la CAF-39 et les autres collectivités partenaires;
- VALIDE que ladite convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles, ainsi que ses modalités de mise en œuvre. Elle a pour objet d'identifier les besoins prioritaires de la commune et de définir les champs d'intervention privilégiée, de pérenniser les offres de services et développer des actions nouvelles ;
- VALIDE que la convention est conclue jusqu'au 31 décembre 2026 ;
- AUTORISE le Président à signer la convention ainsi que tout document afférent au dossier.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 5 décembre 2022.

AFFICHÉE le 5 décembre 2022
Signé électroniquement par
Le Président,
Laurent Petit